

FAITS MARQUANTS 2025

3 MARS

NUMÉRIQUE

Le BEREC rend à la Commission européenne son troisième avis concernant les offres de référence pour l'interopérabilité de WhatsApp et de Facebook Messenger. Deux fournisseurs se sont rendus interopérables avec WhatsApp : BirdyChat et Haiket.

12 MARS

ENVIRONNEMENT

La Banque mondiale et l'UIT (Union internationale des télécommunications) publient un rapport intitulé « *Measuring the Environmental Impact of the ICT Sector – Arcep case study* » entièrement consacré à la démarche pionnière initiée par l'Arcep. Avec son enquête annuelle « Pour un numérique soutenable », l'Arcep est le « *premier et unique régulateur sectoriel à publier régulièrement des indicateurs sur les données collectées auprès des acteurs du numérique pour évaluer et suivre dans le temps leur impact environnemental* ». La 4^e édition de cette enquête, qui intègre désormais les équipementiers de réseaux mobiles, a été publiée quelques semaines plus tard, le 17 avril 2025.

15 AVRIL

SERVICES D'INTERMÉDIATION DE DONNÉES

Dans le cadre du *Data Governance Act*, les prestataires établis en France peuvent solliciter l'Arcep pour obtenir le label de « prestataire de services d'intermédiation de données reconnu dans l'Union ». En 2025, l'Arcep l'a attribué aux sociétés M-iTrust et Hub One DataTrust.

7 MAI

NEUTRALITÉ DU NET

L'atelier du BEREC sur le *slicing* et la neutralité du net permet aux régulateurs européens d'échanger sur les enjeux réglementaires associés à ces technologies et, plus largement, sur le cadre en vigueur en matière de « services spécialisés ». Il a pour objectif de répondre aux questions soulevées par les acteurs du marché (opérateurs, fournisseurs de services et fabricants d'équipements) dans le contexte du déploiement de la 5G Stand Alone (SA) et de la possibilité accrue de services différenciés sur les réseaux mobiles.

17 JUILLET

QUALITÉ DE SERVICE

L'Autorité lance une consultation publique pour élaborer un bilan de l'application de l'API « Carte d'identité de l'accès à internet » et du Code de conduite à destination des outils de mesure du débit.

4 JUILLET

INTERCONNECTIONS

Le Baromètre de l'interconnexion fait le point sur les interconnexions IP. Au 2^e semestre de 2024, le trafic entrant atteignait 50,8 Tbit/s, soit une hausse de 9,2 %. Cinq acteurs – Netflix, Akamai, Google, Meta et Amazon – généraient près de 47 % du trafic à destination des utilisateurs finals.

19 MAI



ÉCOCONCEPTION

Un an après la publication du RGEN, le Forum des parties prenantes de l'écoconception numérique, instance de dialogue multipartite autour du référentiel et des enjeux d'écoconception, se réunit pour la première fois dans les locaux de l'Arcep.

24 SEPTEMBRE

NUMÉRIQUE

L'Arcep répond à la [consultation de la Commission européenne](#) sur le premier réexamen du DMA, au sujet des services cloud, de l'IA, des messageries instantanées et du suivi de l'intervention réglementaire. Les actions récentes de la Commission sont en ligne avec plusieurs des propositions formulées par l'Arcep.



2026

2 OCTOBRE



RÉGULATION DU CLOUD

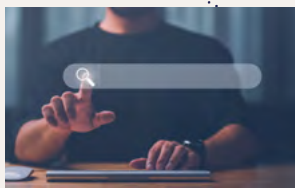
En application de la loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (SREN), l'Arcep adopte une recommandation visant à faciliter le changement de fournisseurs de services cloud pour les entreprises clientes, à assurer la transparence sur la portabilité et l'interopérabilité, et à renforcer la stabilité des API.

NOVEMBRE

IPv6

Sur les 100 pays au monde avec le plus d'internautes, la France est passée en première place en novembre 2025, en termes de connectivité IPv6, avec un taux d'IPv6 grand public et entreprise estimé à 75,6 % en mars 2026, devant l'Inde (75,1 % d'IPv6) et l'Allemagne (65,4 % d'IPv6). D'après les prévisions fournies par les opérateurs, la quasi-totalité des clients grand public devrait avoir une connectivité IPv6 d'ici fin 2028.

DÉCEMBRE



NEUTRALITÉ DU NET

Le BEREC lance un appel à contributions sur les enjeux de neutralité du net posés par le développement de technologies de *network-slicing*. Il appuie le travail sur un livrable du BEREC visant à apporter des clarifications sur l'application du cadre légal en matière d'internet ouvert.

JANVIER

NEUTRALITÉ DU NET

À l'occasion des dix ans du règlement internet ouvert, l'Arcep coorganise l'événement « *Open internet turns 10: What's next?* » au Parlement européen. Une table ronde est organisée réunissant régulateurs, représentants du secteur et de la société civile, et chercheurs pour faire le bilan de sa mise en œuvre et évoquer les défis restant à relever.

14 JANVIER

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Après plusieurs mois d'auditions, de recherches et de tests techniques en collaboration avec le PEReN, l'Arcep publie son rapport « *IA générative : des défis pour l'avenir de l'internet ouvert* ». Il souligne notamment comment les services d'IA générative deviennent de nouvelles portes d'entrée vers l'internet modifiant les conditions d'accès et de partage de contenus et de services en ligne.

21 JANVIER

EUROPE

La Commission européenne présente son projet de *Digital Networks Act* (DNA), qui vise notamment à refondre le cadre applicable aux réseaux, à l'interconnexion et aux relations entre opérateurs et grands acteurs numériques.

27 JANVIER

IPv6

l'IDATE, l'Arcep et l'IPv6 Forum ont organisé, dans les locaux de l'Arcep, un atelier portant sur le développement et l'avancée de l'IPv6 en France. L'objectif n'est pas de faire coexister IPv4 et IPv6 indéfiniment. À moyen terme, l'extinction progressive d'IPv4 devra être préparée, avec des sites et des applications fonctionnant uniquement en IPv6.

MAI

ENVIRONNEMENT

L'Arcep présente le rapport « *Intelligence artificielle générative : quels défis environnementaux?* » sur l'empreinte environnementale de l'IA générative. Ce rapport constitue une synthèse des connaissances sur les impacts environnementaux de l'IA générative, permettant de fournir de premières évaluations et de faire émerger des leviers d'actions. Parmi les principaux enseignements du rapport : un manque de transparence des concepteurs de modèles et des fournisseurs de services d'IA sur les impacts environnementaux de leurs modèles et la phase d'inférence amenée à devenir un enjeu significatif en raison de la croissance des usages.